

ANNEXE 1 – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

ANCIENNES DISPOSITIONS			NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES						
QUOTITÉ	ETP	LIBELLÉ EMPLOI	LIBELLÉ EMPLOI	CATÉGORIE	QUOTITÉ	ETP	MODIFICATION CREATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MOTIFS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES									Aucune modification
SERVICE ACCUEIL - GESTION ADMINISTRATIVE									Aucune modification
POLE RESSOURCES									Aucune modification
POLE SERVICES A LA POPULATION ET AUX ENTREPRISES									
28	0,80	Responsable France Services	Responsable France Services	B/C	35	1,00	Modification	01/04/2023	Modification de temps de travail : passage d'un emploi à temps non complet de 28h/semaine à un emploi à temps complet de 35h/semaine, avec accord de l'agent
POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									Aucune modification
POLE TECHNIQUE ET EQUIPEMENTS									
35	1,00	Responsable d'exploitation du réseau d'eau potable	Directeur du service de l'eau	A/B	35	1,00	Modification	01/04/2023	Modification d'intitulé de poste ("Responsable d'exploitation du réseau d'eau potable" pour "Directeur du service de l'eau") et extension de catégorie d'emploi (de B/C à A/B) au sein de la filière technique
-	-	-	5ème agent technique	C	35	1,00	Création	01/04/2023	Création de poste ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques territoriaux
10	0,29	2nd agent d'entretien	-	-	-	-	Suppression	01/04/2023	Suppression de poste (0,29 ETP)
POLE PETITE ENFANCE									
35	0,80	1er agents social	1er agents social	C	28	1,00	Modification	01/04/2023	Modification de temps de travail : passage d'un emploi à temps complet de 35h/semaine à un emploi à temps non complet de 28h/semaine, avec accord de l'agent
28	0,80	8ème agent social	8ème agent social	C	35	1,00	Modification	01/04/2023	Extension du cadre d'emplois (agents sociaux) à celui d'ATSEM en accord avec l'arrêté du du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant